

Le **seize janvier deux mille vingt trois, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Mme Monique BERTRAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2023

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Philippe TETREL, M Jean-Pierre SIMON, M Nicolas JACHET, M Vincent NAVARRE, M Guillaume EDOUARD, M Cédric ROBERT, Mme Agnès BEAUDRU, Mme Céline LECOMPTE

Absent excusé : M Denis GRENET ayant donné pouvoir à Mme Monique BERTRAND
M Mathieu GOUJON
Mme Carole JULIEN

Secrétaire de séance : Mme Céline LECOMPTE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022.
2. Autorisation de signature Convention Eclairage Public et Espaces Verts.
3. DECI
4. Informations diverses
5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation de signature Conventions

- **Convention-cadre de gestion de service relative aux interventions sur l'Eclairage Public et aux interventions de voirie sur espace non transféré à la CU** *Délibération 2023-01*

Dans le cadre de son pouvoir de police en matière de sécurité publique, Madame le Maire est amenée à s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'éclairage public et le cas échéant de les créer ou de les modifier, ainsi que du bon état des voiries. La Communauté urbaine dispose de la compétence technique en matière d'éclairage public sur les voies intercommunales. Par conséquent, il convient d'établir une convention de gestion afin que Madame le Maire puisse déléguer à la Communauté Urbaine l'exécution des interventions dans le cadre de son pouvoir de police.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **Adopte** la convention proposée,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette convention.

- **Convention-de délégation des gestion espaces verts accessoires de voirie**

Délibération 2023-02

La délibération du Conseil Communautaire CU Le Havre Seine Métropole du 15 janvier 2019, relative au périmètre de la compétence voirie, prévoit que les espaces verts, en tant qu'accessoires des voies transférées, relèvent de la compétence de la Communauté urbaine et que, par convention, la Commune peut demander à en assurer la gestion.

C'est dans ce contexte que la Communauté Urbaine propose d'établir une convention avec la Commune afin de déterminer les conditions de la gestion déléguée par la Commune de ces équipements.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **Adopte** la convention proposée,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette convention.

3. DECI

Délibération 2023-03

Madame Legros explique le règlement de la défense extérieure contre l'incendie . Un plan est présenté et expliqué aux membres du conseil. Des solutions de bâches , citernes, réserves d'eau peuvent être étudiées, chiffrées et budgétées. Des échanges ont eu lieu avec Veolia et le SDIS 76.

Cette année il est proposé d'installer des points d'eau et de défenses incendie sur 3 points communaux.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **accepte** de programmer l'installation de citernes ou bâches pour 3 points communaux (Rue des Charmilles – Mare Héberge, Mare au Leu, L'oiselière.
- **Demande** une subvention DETR pour ces 3 points.

4. Informations diverses

- Monsieur Jachiet rapporte les conférences auxquelles il a participé.
- Madame le Maire demande si des élus sont disponibles pour rejoindre la commission communale de l'information et communication. M Jachiet et Mme Brennan sont volontaires.
- Madame le Maire propose de faire vérifier l'entretien de la gazinière de la salle polyvalente ainsi que le four.
- Madame le Maire informe qu'elle a fait installer en urgence un nouveau système de chauffage dans la classe 1. Le système ancien ne fonctionnait plus correctement après les vacances de fin d'année.
- Un nouveau courrier sera envoyé à la personne condamnée à rembourser les frais des dégradations et graffitis inscrits en octobre 2021.

5. Questions diverses

- Réunion programmée de la commission futurs projets le 6 février 2023
-

La prochaine séance aura lieu le 13 mars 2023 à 20 h 30.

La séance est levée.

| | |
|--------------------------|--|
| BEAUDRU Agnès | |
| BERTRAND Monique | |
| BRENNAN Dominique | |
| CERVANTES Michel | |
| EDOUARD Guillaume | |

| | |
|--------------------------|---|
| GOUJON Mathieu | Excusé |
| GRENET Denis | Excusé ayant donné pouvoir à Mme Monique BERTRAND |
| JACHIET Nicolas | |
| JULIEN Carole | Excusée |
| LECOMPTE Céline | |
| LEGROS Sophie | |
| NAVARRE Vincent | |
| ROBERT Cédric | |
| SIMON Jean-Pierre | |
| TETREL Philippe | |